



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 129 - 2022
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,

Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Françoise ROUTIER à Pierre BIBET, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Jocelyn COUASNON, Justine REPEL

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE DE L'ECOLE FERDINAND BUISSON ELEMENTAIRE

Exposé des motifs :

L'école élémentaire de Ferdinand Buisson envisage l'organisation d'une classe de découverte au Puy du fou sur deux journées (6 et 7 juillet 2023) pour l'ensemble des enfants de l'école. Ce séjour basé sur le projet d'école aura pour finalité le développement des objectifs suivants par ordre de priorité :

- Priorité n°1 : Lecture et expression orale,
- Priorité n°2 : Autonomie et initiative,
- Priorité n°3 : Hygiène de vie
- Priorité n°4 : Communication avec les familles.

La Ville de Bernay souhaite soutenir ce projet et cette initiative scolaire à travers un soutien financier à hauteur de 15€ / enfant.

Il est donc proposé de fixer la participation de la Ville aux frais de séjour de la classe de découverte de Ferdinand Buisson élémentaire pour l'année scolaire 2022-2023 à 15 € par enfant, soit un prévisionnel de 1 200€ pour 80 enfants.

Délibération :

Vu le Code générale des collectivités territoriales,,

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance Jeunesse et Participation Citoyenne » en date du 5 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'APPROUVER la participation financière de la Ville au soutien du projet de classe de découverte de l'école élémentaire de Ferdinand Buisson élémentaire, d'un montant de 15 € par enfant.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

